

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 juin 2023

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Sylvie GOZET, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Claude FAUQUEMBERGUE, Marie-Hélène BASTIEN, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Nadine HERY, Edith LAFLUTTE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, Hélène POLART, René VANDERBERGHE, Joël WOZNIAK, Céline ZUBORA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Valérie ZAPLATA procuration à Philippe FANIEN – Carole ROUX procuration à Nadine HERY

Madame Hélène POLART est élue secrétaire.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2023 Reportée au Conseil du 3 juillet 2023

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

QUESTIONS DIVERSES

QD1 – Recrutement de saisonniers de juin à septembre

QD2 – Prise en charge des frais de visite de villages Alzheimer

Election des délégués et de leurs suppléants en vue de L'élection des sénateurs

Communes de 1 000 habitants et plus

COMMUNE : SAINTE-CATHERINE

annexe au procès-verbal de
l'élection des délégués des conseils
municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ¹
M VAN GHELDER ALAIN	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME ROUX CAROLE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M CARON LAURENT	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME GOZET SYLVIE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M FANIEN PHILIPPE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME MOREL MARIE-HELENE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M LEMOINE ERIC	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME MESSEANNE MURIEL	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M BRACHET DANIEL	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME VAAST PATRICIA	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M FAUQUEMBERGUE CLAUDE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME HERY NADINE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M WOZNIAK JOEL	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME LAFLUTTE EDITH	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
M LEGRAND ANTOINE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Délégué
MME BASTIEN MARIE-HELENE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Suppléant
M LEMAIRE WILLIAM	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Suppléant
MME ZAPLATA VALERIE	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Suppléant
M DEMAUBUS THIERRY	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Suppléant
MME DARRE BINCYMOL	Liste Bien Vivre à Ste Catherine	Suppléant
M	Liste	

Fait à SAINTE-CATHERINE, le 9 JUIN 2023

Le maire,

Alain VAN GHELDER

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

¹ Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

Recrutement de saisonniers de juin à septembre

Vu l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les éventuels besoins humains aux services techniques pour l'entretien de la commune et de ses bâtiments, et les besoins au sein du service administratif selon les congés ;

Vu les obligations de désinfection des locaux communaux durant le centre de loisirs d'été, qui va monopoliser des agents communaux sur leur planning de nettoyage d'été ;

Considérant que comme chaque année pour faire face aux différents travaux l'emploi de 3 agents des services techniques et éventuellement d'un adjoint administratif peut être nécessaire pour la saison ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **de créer trois emplois saisonniers : 2 adjoints techniques pour les services techniques et 1 adjoint administratif, non titulaires ;**
- **de rémunérer les agents au 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints technique et administratif ;**
- **de recruter ces agents pour la période de juin à septembre, uniquement selon les besoins des services, pour une durée maximale de 39 Heures par semaine.**
- **d'imputer les dépenses au budget communal**

**Prise en charge des frais de déplacements
Projet Village Alzheimer**

La commune travaille sur un projet de village Alzheimer dont des installations existantes sont installées dans les landes, et aux Pays-Bas.

Une délégation de 4 personnes est chargée de se déplacer sur place pour bien comprendre le fonctionnement de ce type d'installation et d'échanger avec les dirigeants locaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **de prendre en charges l'ensemble des frais de déplacement (voyage, repas et éventuellement hébergement) pour ces déplacements ;**

- **d'imputer les dépenses au budget communal**

La séance est levée à 19H12
